# VILLERS SAINT PAUL

# Informations

# BUDGET PARTICIPATIF

## Que feriez-vous pour votre ville avec 100 000 €?

La première étape du budget participatif est lancée!

Vous avez jusqu'au 14 novembre pour déposer vos projets sur la plateforme

#### monprojet.villers-saint-paul.fr



Ouvert à tous les Villersois à partir de 16 ans, le Budget participatif délègue aux habitants la

gestion d'une partie du budget d'investissement de la ville, à hauteur de 100 000 euros.

Ce dispositif vous permet de proposer des projets utiles à tous et de les choisir par un vote.

# PERMANENCES DU MAIRE

Le Maire vous accueille sans rendez-vous en mairie, les mercredis de 17h à 18h et les vendredis de 16 à 17h.

## SUPPLÉMENT AU BULLETIN MUNICIPAL OCTOBRE 2022

### Directeur de la publication : Gérard Weyn

#### Mairie de Villers-Saint-Paul

- 03 44 74 48 40
- **www.villers-saint-paul.fr**

A 5 @ 0

## **ALLOCATION DE RENTRÉE SCOLAIRE**

La Municipalité attribue aux jeunes lycéens et étudiants villersois (jusqu'à 25 ans) une allocation de rentrée scolaire.

#### Elle sera versée à la SALLE JACQUES PRÉVERT.

- Pour les lycéens (Seconde, Première, Terminale) et les élèves en C.A.P/B.E.P/BAC Pro.
- mercredi 2 novembre de 9h à 12h30 et de 14h à 17h (vacances scolaires).
- mercredi 16 novembre de 14h à 17h.

  Montant de l'allocation : 100 euros.
- Pour les étudiants jusqu'à 25 ans (nés à partir du 1er janvier 1997) en B.T.S, Université, enseignement supérieur.
- samedi 5 novembre de 9h à 12h (vacances scolaires).
- samedi 19 novembre de 9h à 12h.

Montant de l'allocation : de 210 à 400 euros.

#### Retrait du chèque d'allocation

**Pour les mineurs :** représentant légal. Si l'étudiant mineur retire lui-même le chèque : carte d'identité et autorisation du responsable légal permettant au jeune mineur de retirer le chèque.

**Pour les majeurs :** retrait par l'intéressé. Si un parent est mandaté pour retirer le chèque de l'étudiant majeur : pièce d'identité et autorisation écrite du bénéficiaire permettant au mandataire de retirer le chèque + pièce d'identité du mandataire.

Attention ! L'allocation ne pourra être versée si le dossier complet n'est pas parvenu en Mairie avant le 15 octobre.

### **FÊTE FORAINE**

## Du 8 au 19 octobre, place Albert Thomas

À NOTER: les 5, 12 et 19 octobre le marché sera déplacé place du 19 mars 1962.

### LE SALON TOUTES COLLECTIONS

#### Dimanche 23 octobre 2022

Le salon toutes collections est l'occasion de trouver, à la salle Brassens de 8h à 17h, la perle rare quand on veut enrichir et compléter sa collection au meilleur prix.

Entrée gratuite - Parking gratuit - Restauration - Renseignements : 06 19 81 09 73

### **ACCUEIL DE LOISIRS**

## Vacances de la Toussaint du lundi 24 octobre au vendredi 4 novembre.

Inscriptions et réservations obligatoires avant le 8 octobre pour la première semaine et avant le 14 octobre pour la seconde au Service enfance 30 34 74 48 47. Les réservations, modifications ou annulations doivent être effectuées 15 jours avant la ou les semaines que vous sollicitez. Toute semaine réservée sera facturée. En cas de réservation hors délais (soumise à dérogation) votre tarif sera multiplié par 2.

Si vous avez déjà inscrit administrativement votre enfant, vous pouvez réserver directement par mail.

alsh.peri@villers-saint-paul.fr

## **SOIRÉE ANNÉES 80**

#### Vendredi 14 octobre

Chris Joly et Msy's Beenta reprennent les tubes Français et Internationaux des années 80 dès 20h30 à la salle Henri Salvador

Gratuit sur réservation - Renseignements au centre socioculturel le Trait d'union. © 03 44 66 32 55

espacepierreperret@villers-saint-paul.fr

#### ATELIER POUR LES + DE 60 ANS!

En partenariat avec le groupement de coopération sociale et médico-sociale « Défi Autonomie Seniors », l'association BRAIN UP propose de participer au programme « prendre soin de son sommeil au quotidien ».

Les séances se dérouleront les 4, 11 et 18 octobre à la salle conviviale de la résidence Louise Michel de 14h à 16h.

Le nombre de places est limité. Inscription obligatoire au CCAS en appelant le 03 44 74 32 90.

#### **REPAS D'AUTOMNE**

Pour les personnes qui ont réservé, rendezvous dimanche 9 octobre à partir de 11h30 à la salle G. Brassens.

Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S), avec l'aide des services municipaux, accueille, à 11h30, les aînés de notre commune pour son traditionnel repas. Un service de transport est organisé pour les personnes qui ont des difficultés à se déplacer.

Pour tout renseignement ou si un empêchement survenait après votre inscription, vous pouvez joindre le C.C.A.S. au 03 44 74 32 90.

## **COLIS DES AÎNÉS**

Vous avez 65 ans et plus (au 7 décembre 2022) et êtes Villersois depuis plus de 6 mois, la municipalité et le C.C.A.S. vous offrent un colis de fin d'année qui sera remis au cours d'un après-midi convivial.

## Salle Georges Brassens : jeudi 1er décembre à partir de 15h.

Les nouveaux inscrits devront présenter un justificatif de domicile de plus de 6 mois.

Compléter entièrement et lisiblement le coupon ci-dessous et **déposez-le UNIQUEMENT** dans l'urne

située à l'accueil de la mairie. Date limite d'i	nscription : 27 octobre.
INSCRIPTION COLIS  Monsieur :	Date de naissance :
Si vous êtes un couple (même si votre conjoint n'a pas l'âge)	Si vous êtes une personne seule
☐ colis couple tradition ou	☐ colis tradition 1 personne ou